



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
FONDATION HÉRITAGE FAUNE

Document d'information

Programme d'aide financière « Aménagement d'habitats pour le dindon sauvage du Québec »

Héritage faune, fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur des espèces et des habitats fauniques, tout en respectant la mission de la Fédération.

Modalités de participation

Les demandes d'aides financières (formulaire complété et signé) doivent être reçues par courriel à Héritage faune au plus tard le **1^{er} février**. Cependant, si des sommes étaient encore disponibles, la fondation se montrera flexible envers les nouvelles initiatives présentées après cette date. Pour plus d'information, communiquez avec nous.

Héritage faune
162, rue du Brome,
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2P5
Téléphone : 418-878-8901 poste 300, sans frais : 1888-523-2863 p.300
Courriel : info@fedecp.com
Site Internet : www.fedecp.com/fondation

Dernière mise à jour
Octobre 2022

1. Objectif

Encourager les associations membres à réaliser des projets d'aménagement d'habitats pour le dindon sauvage présent sur le territoire du Québec.

2. Projets admissibles

- Projet réalisé par une association membre de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.
- Projet réalisé sur le territoire du Québec, dans une région où il y a présence de dindon sauvage.

3. Aménagements admissibles

- Aménagement de corridors boisés pour relier entre eux différents habitats empruntés par le dindon sauvage afin de favoriser leurs déplacements.
- Aménagement de perchoirs pour le dindon sauvage (plantation d'arbres ayant un potentiel comme perchoir).
- Plantation d'arbres et arbustes fruitiers et à noix.
- Plantation d'espèces vivaces destinées à l'alimentation du dindon sauvage*.
- Autres projets d'aménagements fauniques ayant pour but de maintenir les populations de dindons sauvages sur le territoire et répondant à une problématique particulière (voir le guide d'aménagement de l'habitat du dindon sauvage).

****Notez que l'aménagement de champs nourriciers ou l'achat de grain ou autre nourriture non pérenne n'est plus admissible.***

4. Nature de l'aide accordée

Les associations membres peuvent présenter un projet par année. L'aide financière accordée sera déterminée selon les besoins et les disponibilités de fonds.

5. Contribution du milieu à la réalisation des projets

La contribution du milieu (fonds propres, partenaires ou bénévolat) doit représenter **au moins 30 % de la valeur totale du projet.**

Les bénéficiaires de la bourse s'engagent :

- À mentionner l'aide financière d'Héritage faune, filiale de conservation de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs;
- À fournir un rapport synthèse pour publication;
- À fournir des photos des aménagements qu'Héritage faune pourra utiliser dans sa documentation.

6. Évaluation des projets d'aménagements

La gestion de cette bourse est sous la responsabilité du conseil d'administration de la fondation Héritage faune qui voit notamment à l'évaluation des demandes qui lui seront soumises. Les critères de sélection sont :

- La pertinence de l'aménagement prévu pour le dindon;
- Partenariat avec les gens du milieu;
- Impact sur l'habitat du dindon;
- Originalité du projet;
- Visibilité du projet.

7. Dépenses admissibles

- Frais de transport des bénévoles et/ou des participants;
- Frais de matériel (pelles, terre, etc.);
- Achats de végétaux et de semences;
- Location de machineries et/ou d'outils agricoles pour effectuer les travaux;
- Honoraires professionnels et main d'œuvre;
- Le temps des bénévoles, bien que non remboursable, doit être inclus dans la valeur totale du projet (15 \$/heure).

8. Obligation du promoteur

Le promoteur devra signer un protocole avec Héritage faune qui fixera les conditions de l'aide financière, les obligations et les modalités de versement.

Les associations doivent toujours mettre en valeur la fondation Héritage faune.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter!